La Justice

Le discours de M. Jules Ferry aura au moins le mérite de dissiper des équivoques que certaines personnes n'avaient créés que pour les exploiter.

Si c'est là ce que l'inventeur de la théorie des « deux pouvoirs rivaux » a voulu faire, il peut se flatter d'avoir réussi. Qu'il implore pour son compte la « tolérance » de l'Eglise. Nous défendrons la souveraineté et l'indépendance de l'Etat républicain.

La Paix

Il faut que le pays le sache, et le discours de M. Jules Ferry l'a démontré, le gouvernement républicain a établi son enseignement sur des bases assez solides pour ne pas craindre de voir l'élément religieux s'en emparer; le gouvernement doit poursuivre sa marche sans faiblesse, mais aussi sans provocation.

Les querelles religieuses paraissent éteintes, ce n'est pas à lui de les rallumer.

JOURNAUX RÉACTIONNAIRES

Le *Gaulois*

Il voulait savoir si la Chambre aurait la patience de le supporter. Il a tenté l'épreuve avec un courage qu'il serait injuste de méconnaître. Elle a tourné contre lui.

Et il peut se rendre compte que, loin de ramener personne à lui, loin de préparer des adoucissements aux luttes électorales, son apparition a suffi pour réveiller tous les dégoûts que son système inspire à la Droite, et toutes les répugnances que sa personne inspire à l'aile gauche de sa propre armée.

L'*Autorité*

Vous n'êtes monté à la tribune que pour en retomber lourdement.

Vous n'êtes sorti du silence que pour y être ramené brutalement par la pudeur publique.

Et votre « posture » actuelle, car c'est un mot de vous, vous la connaissez maintenant, elle s'étale entre le dédain de la Droite et le mépris de la Gauche.

Ce sont les deux selles entre lesquelles s'asseoit désormais le derrière qui vous sert de figure.

ANTOINE

C'est aujourd'hui samedi que Lille recevra la visite de M. Antoine, le député patriote de Metz, qui pendant dix huit années, a représenté au Parlement allemand la protestation de l'Alsace-Lorraine, et que les persécutions de M. de Bismarck ont obligé il y a quelques mois, à abandonner la Lorraine et à demander à être réintégré dans la qualité de Français.

M. Antoine s'était vu interdire le territoire de l'Alsace Lorraine, le lendemain de l'affaire Schnœbelé. Il s'était rendu d'abord en France, mais son séjour dans notre pays pouvant soulever des difficultés, il s'était fixé à Bruxelles. Il y vécut un mois environ, puis on lui fit comprendre qu'un plus long séjour en Belgique déplairait au gouvernement belge.

M. Antoine, chassé d'Alsace Lorraine, ne pouvant vivre ni en Allemagne, ni en France, ni en Belgique, avait fixé sa résidence dans un petit village du Luxembourg, à quelques pas de la Lorraine, à laquelle tant de liens l'unissaient.

Mais là aussi, dans ce village perdu, sa tranquillité devait être troublée. Bientôt le propriétaire de la maison qu'il habitait lui signifiait son congé.

La maladie du roi de Hollande, les prétentions de l'Allemagne sur le Luxembourg, ne furent probablement pas étrangères à ce brusque congé.

M. Antoine, habitué à toutes les persécutions, allait demander asile à la Suisse, quand de pressantes démarches le déterminèrent à rentrer dans la patrie et dans la nationalité française. Ce fut alors qu'il résolut de se séparer de ses compatriotes d'Alsace-Lorraine, et qu'il demanda à redevenir Français.

Pendant son voyage retour de en France M. Antoine fut sur tout son parcours l'objet des plus vives acclamations. Les populations de l'Est, si ardemment patriotiques, tinrent à prouver au député de Metz que sa conduite, les services qu'il a rendus à la cause française sont inscrits dans le cœur de tous. La population de Lille aura aussi à cœur de montrer à M. Antoine combien elle admire sa patriotique conduite, et l'ardent patriote ne peut manquer d'être reçu chaleureusement par les petits-fils de ceux qui, en 1792, ont si vaillamment combattu les Autrichiens.

M. Antoine arrivera à Lille, aujourd'hui à 5 h. 29. Le grand patriote, qui sera accompagné de M. Hubbard, député de Seine-et-Oise, sera reçu à la gare par de nombreuses délégations, en tête desquelles se trouveront les Alsaciens-Lorrains de Lille. La manifestation préparée en l'honneur de M. Antoine n'aura aucun caractère politique : c'est une démonstration purement patriotique.

Un banquet patriotique sera offert à M. Antoine dans la grande salle des fêtes de l'hôtel du Maisniel : les personnes qui ont souscrit et n'ont pas encore retiré leurs cartes les trouveront à l'entrée de la salle du banquet, où on pourra recevoir encore quelques souscriptions. Avis aux retardataires.

Chronique régionale

QUÊTE DANS LES ÉGLISES

Par les bureaux de bienfaisance

On nous demande de répondre aux questions suivantes.

Q. — Les bureaux de bienfaisance sont-ils libres de quêter dans les églises, aussi souvent qu'ils le veulent, sans avoir à réclamer une décision de l'autorité diocésaine ?

R. — Le décret du 12 septembre 1806 et l'art. 75 du décret du 30 décembre 1809 sont les seules dispositions législatives que nous puissions invoquer pour résoudre cette difficulté.

Le premier porte : (décret du 12 septembre 1806).

Article premier. — Les administrateurs des bureaux de bienfaisance sont autorisés à *faire par eux-mêmes* des quêtes et à placer un tronc dans chaque église paroissiale de l'empire.

L'article 75 du décret du 30 décembre 1809 est ainsi conçu : « Tout ce qui concerne les quêtes dans les églises sera réglé par l'évêque, sur le rapport des marguilliers, *sans préjudice* des quêtes pour les pauvres, lesquelles *devront* toujours avoir lieu, dans les églises, *toutes les fois que les bureaux de bienfaisance le jugeront convenable*.

Enfin un avis du conseil d'Etat du 6 juillet 1831, porte que les bureaux de bienfaisance peuvent faire des quêtes pour les pauvres dans les églises *toutes les fois qu'ils le jugent convenable, sans avoir besoin de l'autorisation de l'évêque*.

Q. — Un membre étranger au bureau de bienfaisance peut-il faire des quêtes publiques au profit des pauvres dans les églises ?

R. — La décision des ministres de l'intérieur et des cultes de 1838 dit qu'un membre étranger au bureau de bienfaisance, le curé, par exemple ne peut faire dans les églises des quêtes publiques au profit des pauvres, parce que dans ce cas, « il se constitue publiquement et officiellement représentant des pauvres, agit » en leur nom et pour leur compte, et se » substitue au lieu et place du bureau de » bienfaisance en s'arrogeant des qualités ou des fonctions que les lois n'attribuent qu'à cette administration charitable. »

Q. — Les administrateurs du bureau de bienfaisance peuvent ils faire des quêtes dans les églises, malgré le curé ?

R. — Les bureaux de bienfaisance sont autorisés à quêter, pour les pauvres dans les églises. C'est un droit qui leur est reconnu par l'arrêté du ministre de l'intérieur du 5 prairial an XI, par le décret du 12 septembre 1806 — et par l'article 75 du décret du 30 décembre 1809.

« De ces diverses décisions combinées » il résulte que les administrateurs du » bureau de bienfaisance peuvent faire » *par eux-mêmes* des quêtes dans les églises sans avoir besoin de demander » l'agrément préalable du curé ou desservant. La loi dit le *Journal des conseils de fabrique* (1838-39 p. 360), déroge pour » le cas spécial, au droit de police dont » le pasteur est investi. Elle donne elle » même l'*autorisation* et l'*agrément* qu'il » serait en thèse générale, appelé à donner, parce qu'elle suppose que les administrateurs du bureau de bienfaisance » présentent tous les garanties de moralité, de convenance et de gravité nécessaires. »

De tout ceci il résulte que les bureaux de bienfaisance ont le droit de quêter eux-mêmes dans les églises, toutes les fois qu'ils le jugent convenable, pour les pauvres. Qu'eux seuls ont le droit de le faire et qu'ils peuvent quêter sans l'autorisation de l'évêque et même malgré le curé. — On devrait quêter dans toutes les église cela empêcherait beaucoup d'argent d'aller où l'on sait.

Le Préfet du Nord à Paris. — L'*Agence Havas*, dit que le préfet du Nord vient d'être mandé à Paris, pour conférer avec le Président de la République.

Société des Agriculteurs du Nord

Séance du 5 Juin 1889

Présidence de M. Ernest Macarez, d'Haulchin, président.

La séance est ouverte à onze heures.

M. le Président lit une lettre par laquelle M. Dubar, retenu à Paris, donne des renseignements sur le silphe et les vers blancs qui attaquent les betteraves. Le mal est moins grand que l'année dernière, grâce probablement à la puissance exceptionnelle de la végétation. MM. Potié et Ladea ont vu le ver gris causer quelques ravages dans leurs environs.

M. Dubar, dans sa lettre, fait connaître que les membres de la Société des Agriculteurs du Nord qui désirent assister au Congrès international d'agriculture qui se tiendra à Paris, du 4 au 11 juillet, doivent, pour obtenir une réduction de 50 0/0 sur le prix du chemin de fer, se faire inscrire à Lille, au siège de la Société des Agriculteurs du Nord, avant le 9 juin. Les billets seront valables du 30 juin au 15 juillet.

M. le Président communique la réponse de M. le Ministre de l'agriculture à la lettre qui lui a été adressée par la Société au sujet des craintes que font concevoir les négociations engagées en vue de la conclusion d'un traité de commerce franco-tunisien. M. le Ministre affirme que l'on a pris toutes les dispositions pour que les avantages concédés à la Tunisie ne puissent profiter qu'aux seules marchandises de ce pays.

M. Roger fait observer que les importateurs ne sont jamais longtemps embarrassés pour se procurer des certificats d'origine. Il craint donc que cette mesure ne suffise pas et que le traité profite aux Tunisiens *et aux autres*.

M. Dubernard fait une très intéressante communicat on sur l'application rationnelles des divers composés azotés. Il donne d'excellents conseils pour l'emploi des engrais.

Sur la proposition de M. Laden, il est décidé que les membres de la Société seront invités, à la fin des séances, à faire connaître les prix offerts pour les divers produits agricoles, notamment la betterave.

M. Jacqmart aîné fait une communication sur la culture du blé. Il recherche successivement ce que doivent être la composition des sols, le volume et la solidité des tiges, la sélection des grains, etc.

M. Bonte, de Chemy, regrette que l'on ne donne pas de solution à la question de la plus-value et à celle du crédit agricole. Elle permettrait au cultivateur d'améliorer ses terres et d'augmenter le rendement des blés.

M. A. Jacqmart parle du discrédit qui entoure encore, dans certaines contrées, la viande de taureau. Il demande la nomination d'une commission chargée de se livrer à divers essais sur les qualités des viandes suivant les animaux qui les fournissent.

Sont désignés : MM. Jacqmart, Vittu, Violette, Pollet, Deleporte-Bayart et Toffart.

M. Roger, au nom de la commission de revision des comptes, expose le bon état de la comptabilité du trésorier et invite la Société à voter à M. Deleporte-Bayart les plus chaleureux remerciements.

M. A. Jacqmart, s'inspirant des accidents constatés récemment à Lille et à Armentières, parle des viandes malsaines et des moyens propres à empêcher le renouvellement de ces empoisonnements.

M. Pollet, complète les renseignements donnés par M. A. Jacqmart et la Société adopte le vœu suivant, qui sera transmis à M. le Préfet du Nord :

« La Société des Agriculteurs du Nord, frappée des accidents survenus à Lille, Armentières et autres lieux, à la suite d'ingestion de viandes malsaines, émet le vœu que les tueries particulières et les clos d'équarrissage, ainsi que l'édicte la loi du 21 juillet 1881, soient placés sous la surveillance d'un vétérinaire. »

M. Laden, de Seclin, émet le vœu que la Société ne manque aucune occasion de réclamer un droit sur les lins à leur entrée en France.

M. Coez-Duflos, de Landas, écrit à la Société pour lui signaler les retards qu'éprouvent, par suite du manque de wagons, les cultivateurs qui vendent leurs betteraves au loin. Il faut souvent attendre dix ou quinze jours avant que la Compagnie du Nord mette à la disposition du fermier le matériel demandé. Le bureau de la Société fera une démarche auprès de la Compagnie du Nord dans le sens indiqué par M. Coez.

M. Deleporte-Bayart rend compte des ventes d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine qui ont lieu depuis six ans. Les taureaux sont toujours très recherchés, et les résultats obtenus sont très satisfaisants.

***

Les membres de la Société des Agriculteurs du Nord qui comptent assister au Congrès international d'agriculture de 1889 doivent, pour obtenir une réduction de moitié sur les places de chemins de fer, adresser au siège de la Société, Grande-Place, 8, à Lille, leurs nom, prénoms et domicile, ainsi que le nom de leur gare de départ.

Ces formalités doivent être remplies avant le 9 juin, dernier délai.

Le Congrès international d'agriculture aura lieu à Paris, au Trocadéro, du 4 au 11 juillet prochain.

Les billets sont valables du 30 juin au 15 juillet.

Chronique Locale

ROUBAIX

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira mardi prochain 11 courant à sept heures et demie du soir, en session extraordinaire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Caisse des retraites; secours aux enfants de feu M. J.-B. Duhamel, décédé, secrétaire de police.

Réseau d'incendie; fourniture d'appareils par M. Glosset; demande de crédits.

Emprunt de 980,000 fr.; vote en recette et en dépense.

Injonctions de la cour des comptes relatives à l'exercice 1882; régularisation.

Recette municipale; demande d'un coffre-fort spécial pour le dépôt des titres d'emprunts.

Construction d'une pharmacie au bureau de bienfaisance; réponse au vœu du conseil municipal.

Bureau de bienfaisance; proposition d'acquisition d'immeubles pour l'agrandissement des locaux du Bureau de bienfaisance.

Eau probable; lettre de M. le Préfet, projet de délibération.

Bâtiment municipaux; école communale de la rue du Bois; appropriations diverses; réception définitive.

Bâtiments municipaux; école de garçons de la rue St-Vincent de Paul; appropriations diverses et construction d'une maison d'habitation, pour l'instituteur; réception définitive.

Hôtel-Dieu; construction d'un hangar pour la brasserie.

Voirie municipale; entretien des chaussées; résiliation de l'entreprise de M. Vandekerkove; mise en adjudication.

Voirie municipale; rue de la Gare; construction des trottoirs: dépense supplémentaire, régularisation demandée par la Trésorerie générale.

Fête nationale; demande d'un crédit supplémentaire.

Rapports des Commissions. — 1. Bâtiments communaux; presbytère de la paroisse du St-Sépulcre; règlement des comptes de mitoyenneté.(M. Heyndrickx).

2. Id. Eglises de Notre Dame de St Joseph; grosses réparations, (M. Louage).

3. Octroi; déplacement du bureau de la rue du Moulin; création d'un bureau route d'Hem. (M. Heyndrickx).

Voirie municipale: boulevard de Douai; cession de terrain par les héritiers Duhamel; réclamation (M. Deleporte-Bayart).

Id. Chemins de Barbieux et de Beaumont; cession de terrain à la voie publique; proposition de M. A. Famechon. (M. Deleporte Bayart.)

Id. Entretien des chaussées pavées en 1889; répartition des matériaux. (M. Carissimo.)

Id. Rue Stéphenson: reclassement de la section comprise entre la rue des Anges et des Magasins-Généraux; avis du Conseil sur les résultats de l'enquête. (M. le docteur Carrette.)

Voirie vicinale et urbaine; autorisation d'employer pour les travaux d'entretien les rabais consentis par les entrepreneurs (M. Dupire).

Service vicinal, prélèvements en 1890 sur les revenus ordinaires des sommes nécessaires pour l'entretien des chemins vicinaux. (M. E. Tiers.)

Cimetière communal; projet d'agrandissement; expropriation; tableau des offres (M. Carissimo.)

Agrandissement du cimetière; avant-projet des travaux à exécuter, (M. Pennel).

Cimetière; fin de l'entreprise de M. Cornil; mesures à prendre; étude d'un nouveau règlement.

Voirie municipale; pont sur le canal à l'extrémité de la rue Daubenton; pétition des habitants. (M. le docteur Carrette).

Service municipal des eaux; compte budgétaire de 1888; demande d'un crédit supplémentaire.

Caisse des retraites; demande d'admission à la retraite formée par M. Hodüm, professeur à l'Ecole nationale de musique.

Caisse des retraites; demande formée par M. Richez, ancien directeur des bâtiments communaux.

Réunion de commissions. — La 7e commission se réunira ce matin à onze heures à la mairie pour examiner les questions suivantes : Eaux potables; lettre de M. le Préfet du Nord, projet de délibération.

Les membres de la sous commission sont convoqués pour deux heures pour examiner l'ordre du jour suivant :

Réceptions définitives : Ecole de la rue du Bois, id. de la rue Saint-Vincent-de Paul.

LE CRIME DE LA RUE DAUBENTON

Hier encore le bruit a couru en ville que l'on avait arrêté l'assassin de Mlle Esther Lefebvre, mais il n'en est rien.

Deux jeunes vagabonds de dix-huit à vingt ans, au teint blême, ont bien été arrêtés hier matin et trouvés porteurs de couteaux, mais ils ne répondent en aucun point au signalement de l'assassin.

Ces jeunes vauriens sont sortis il y a quelques jours de la prison de Lille.

L'un d'eux a été transféré du dépôt de la rue St Vincent de Paul au dépôt central et une foule considérable s'est aussitôt formée sur la Grande Place.

Chronique alimentaire. — Un petit veau pesant 16 kilogs, dont la viande destinée à la fabrication du pâté a été reconnue impropre à la consommation publique, a été saisi hier au bureau de douanes de Wattrelos par M. Chieus, vétérinaire inspecteur et enfoui par les soins de M. le commissaire de police de cette commune.

Cette marchandise était présentée par un importateur belge.

L'accident de la rue de la Gare. — M. Legrand, juge d'instruction, accompagné de son greffier et de M. Labbe, expert à Lille, sont descendus à Roubaix hier après-midi à trois heures, pour visiter l'endroit où sont tombés, lundi dernier, les trois ouvriers maçons.

M. Legrand a interrogé quelques témoins et ces Messieurs sont retournés à Lille par le train de 5 heures.

Concours hippique. — Le troisième grand concours hippique international, organisé par le Club hippique, dans la piste du parc de Barbieux, aura lieu le dimanche 23 juin et lundi 24.

Le dimanche à une heure aura lieu le concours d'équipages et de chevaux de traits, à deux heures et demie, concours d'équipages et chevaux de maître, chevaux attelés seuls.

A trois heures, courses au galop, sauts d'obstacles.

A quatre heures, concours d'équipages et chevaux de maîtres, attelages à deux chevaux en tandem.

A quatre heures et demie, courses au galop, sauts d'obstacles.

Le lundi à deux heures et demie précises, concours de chevaux de selle; à trois heures, courses au galop sans obstacles; à quatre heures, concours d'équipages et chevaux de maîtres, première catégorie, attelages à quatre chevaux; 2e catégorie, attelages à deux chevaux en paire; à quatre heures et demie, courses au galop, sauts d'obstacles, prix de la coupe, à six heures, longchamps de tous les attelages et de tous les chevaux de selle.

La musique municipale de Croix prêtera son concours à cette fête hippique.

Une grande exposition de voitures et de harnachements aura lieu dans l'enceinte du Club hippique.

Nouvel accident sur la ligne des tramways à vapeur sur la route de Lille à Roubaix. — Il ne se passe pas de semaine que des personnes se rendant de Lille à Roubaix par le tramway à vapeur ont à se plaindre de l'appellation donnée à l'arrêt du hameau du Sart, commune de Flers, que la Compagnie a le grand tort de faire appeler par le nom d'une enseigne de cabaret ayant pour titre : « Ville de Roubaix. »

Hier soir encore, une personne pressée par le temps et entendant crier cette fausse appellation, alors qu'elle devait s'arrêter bien avant d'arriver à la ville éminemment industrielle portant ce nom, sauta si malencontreusement en bas de la voiture qui se remettait en marche qu'elle se fendit le front et se foula le poignet gauche.

Déjà à différentes reprises — l'administration municipale aussi bien que de nombreux particuliers — réclama de la Compagnie des tramways, en la priant de vouloir bien donner le nom du hameau à cet arrêt, comme elle fait pour *Le Breucq*, un autre du même village et là auprès.

Par suite de plaintes réitérées, le Conseil municipal s'en est ému, et il y a un mois ou deux, par l'organe d'un de ses membres, l'administration municipale renouve a sa réclamation, et jusqu'à présent il n'en a encore était tenu compte.

Quoi de simple pourtant d'appeler cet arrêt *Le Sart* comme on dit pour le voisin *Le Breucq*.

Le Sart est pourtant un hameau très important qui possède une église, une école, plusieurs châteaux et un nombre d'habitants si importants qu'il est question de l'ériger en commune en conservant son nom immémorial du hameau du *Sart*, inscrit sur la carte géographique du dépôt de la guerre et autres, notamment par son vaste château et magnifique parc de ce même nom.

Un voleur pincé. — En septembre dernier, une charrette à bras avait été volée au préjudice de Jules Delesalle, demeurant rue de la Planche trouée.

Jeudi 6 juin, la victime de ce vol passait dans la rue Sébastopol et reconnut sa charrette entre les mains d'un nommé Charles Leplace.

Ce dernier fut interrogé, et déclara l'avoir acheté à Gustave Wamysseghem, demeurant boulevard de Belfort.

La police procéda à son arrestation, et ne voulant donner aucun renseignement sur ce vol, il fut écroué au dépot.

Un frondeur. — Jeudi, vers huit heures et demie du soir, un rassemblement s'était formé rue de la Balance.

Un certain Edouard Cratte, âgé de 20 ans et expulsé de France, battait son père avec une pierre enveloppée dans son mouchoir en guise de fronde.

L'agent Rousselle voulut l'arrêter, mais il aurait bientôt été terrassé; lui seul ne suffisait pas, il en a fallu quatre pour conduire ce forcené au dépôt.

Fourrière à chiens. — Dans la journée de jeudi, 10 chiens ont été mis en fourrière et 7 contraventions ont été dressées.

Convocation. — *Grande Fanfare.* — La Commission administrative de la Grande Fanfare prie tous les sociétaires de ne pas manquer à la sortie de Lundi 10 courant, avec le corps des Sapeurs-pompiers. Réunion au local à 2 heures précises. Petite tenue.

Presse locale. — Nous lisons dans les journaux de l'Est que notre ancien confrère du *Journal de Roubaix*, M. Georges Doëssant (B. du Bousquet), qui dirige actuellement le *Journal de la Meurthe et des Vosges*, vient d'être nommé par ses confrères, président du Syndicat de la Presse de Meurthe-et-Moselle.

Cette haute distinction nous prouve tout simplement que nos confrères de l'Est ont su apprécier, comme nous mêmes, le talent distingué de M. Georges Douëssant.

Chronique colombophile. — Fédération colombophile roubaisienne. — Le lundi de la Pentecôte, 10 juin, concours de pigeons sur Chantilly, (471 kilomètres), donné par la Fédération Roubaisienne, au siège de la « Colombe d'Or », chez Mme veuve Catel, au Blanc-Seau, près le pont du Canal.

250 francs d'honneur, aux 15 premiers pigeons constatés 10 fr., soit 150 fr.; aux 20 suivants, 5 fr., soit 100 fr., en tout 35 prix d'honneur.

Mise 1 fr. 50 par pigeon. Les pigeons à 50 centimes participeront aux prix d'honneur.

Mise en paniers le dimanche 9 juin, de 2 à 6 heures du soir. Vitesse propre moyenne attributive aux zones de pigeonniers de 300 mètres chacune selon le barème Weerts et Catteau.

Règlement fédéral

Magnifique montre et chaîne or contrôlé seront jouées par une poule facultative de 0 fr. 50 c. par pigeon au premier pigeon constaté inscrit pour cette poule.

En plus : 4 superbes garnitures de cheminées seront également mis en jeu par poules facultatives de 0 fr. 25 c. par pigeon à gagner par séries de pigeons non désignés : comme suit :

Première garniture à la première série de 4 pigeons non désignés.

Deuxième garniture à la première série de 3 pigeons non désignés.

Troisième garniture à la première série de 2 pigeons non désignés.

Quatrième garniture à la première série de 2 pigeons non désignés.

Les pigeons d'honneur à 50 centimes peuvent participer à cette dernière poule.

Prière, pour éviter l'encombrement, d'inscrire de bonne heure.

Le vice-président,	Le président,	Le président d'honneur,
Draux.	Weerts.	Willem.

— Lundi 10 juin 7e concours de la Fédération Colombophile l'Avenir du Tilleul sur Chantilly organisé par la société le Pigeon de Hasard, établie chez Edmond Vauquethem, rue de Bouvines, au Raverdi. Mise en panier le dimanche jour de la Pentecôte, de 3 à 6 h. 1/2 du soir. Mise 1 fr. 25 par pigeon dont 1 fr. pour prix et 25 c. pour frais et convoyage.

Un joli régulateur valeur 25 fr. sera joué par une poule facultative de 0,25.

L'excédent sera ajouté en un prix unique.

Fédération roubaisienne. — Voici le résultat du concours de Châteaudun, 313 k., département de l'Eure-et-Loir, donné par la Fédération roubaisienne, au siège du Pigeon Meunier. 17 paniers lâchés par L. Lemau, 1er convoyeur, à 5 heures du matin, par vent sud et beau temps, température élevée, vitesse moyenne acquise 1.140 m. 60 soit 16 secondes par zones de 300 m selon Barème, Werts et Catteau. (Somme engagée : 2.125.75.

1er prix, Mourmon, 8e zone, 3 poules; 2e Ducattez, 12e zone, 2p; 3e, Debruycker, 10e zone, 6p; 4e, Germain, 8e zone, 3 p; 5e, Roy, 10e zone, 4p; 6e, Baremme, 4e zone, 3p; 7e, Moulard, 6e 8p; 8e, Robayes, 4e zone, 5p; 9e, Deal, 2e zone, 3p; 10e, Draux, 5e zone, 3p; 11e, Maudrel, 7e zone, 4p; 12e, Smet, 7e zone, 4p; 13e, Ryssellinck, 3e zone, 3p; 14e, Tassart, 5e zone, 4p; 15e, Carpentier, 5e zone, 3p; dernier prix d'honneur; 16e, Dekyne, 8e zone, 2p; 17e, Duhamel, 5e zone, 2p; 18e, Vanacker, 5e zone, 4p; 19e, Droux, 5e zone, 1p.

20e, Cormant, 7e zone, 1p; 21e Draux, 4e zone, 22e, Duvivier, 10e zone, 4p; 23e, Vandebeuder, 7e zone, 1 p; 24e, P. Tant, 6e zone; 25e, A. Vaisslier, 7e zone, 3 p; 26e, [illegible], 6e zone, 2 p; 27e, Delvoye, 4e zone; 28e, Baudère, 2e zone, 4p; 29e, Derousseaux, 5e zone, 2 p; 30e Vandebeuder, 7e zone, 1 p; 31e, Vanacker, 5e zone, 1 p, 32e, Grouillon, 10e zone, 2 p; 33e, Verrocat, 6e zone, 1 p; 34e, Vanacker, 5e zone; 35e, Tassart, 5e zone, 36e Debrucker, 7e zone, 1p; 37e, Baas, 6e zone, 1 p; 38e, Lecroart, 3e zone, 1 p; 39e, Hollemart, 5e zone.

40e prix, Quint, 10e zone; 41e, Dhoinne, 6e zone, 1 p; 42e, Tassart, 5e zone, 1 p; 43e, Vangouthen, 5e zone; 44e, Lecroart, 3e zone, 1 p; 45e, Decauche, 7e zone; 46e, Lorthiois, 4e zone, 2 p; 47e, Mahieu, 3e zone; 48e, Mortier, 7e zone 49e, Wyssour, 8e zone; 50e, Ladeuze, 8e zone; 51e, Meyer, 4e zone, 1 p; dernier prix à 10 h. 09m 33 s., soit durée du concours 17 minutes 11 secondes.

— Voici le résultat du concours de Clermont du 2 juin, organisé par la société le *Pigeon parvenu*, établi chez M. Julannoy, rue Decrême, 4 paniers, lachés 5 heures, beau temps Sud, convoyeur M. Dedoncheer.

1er prix, Dambrin, 8 h. 11 p.; 2e, Liagre 14ppp; 3e, Dupureur, 17p; 4e, Verhaeghe, 17; 5e, Delange, 18pp; 6e, Foulon, 18; 7e, Dutaenter, 18ppp; 8e, Tiberghien 19pp; 9e, Mortier, 21p; 10e Govaert, 21; 11e, Vramon, 21; 12e, Liagre 21; 13e, Dardennes 21; 13e, Vandenpaupline, 23; 14e, Dutaudte, 24, poule à 2 fr. hors concours.

Voici le résultat du concours social de St-Antoine, 2 juin offert par le Cercle Raion, rue St-Antoine, 22. 11 paniers lâchés à 5 heures du matin par son convoyeur Aubin. Beau temps vent sud 372 k., vitesse au premier pigeon 12 46m 83.

1er prix, L. Farvaque; 2e, L. Duvivier, ppp; 3e, C. Declercq (dit Petit Soldat) ppp; 4e, P. Ducatteau, ppp; 5e, L. Farvaque; 6e, H. Morel, Wasquehal; 7e, C. Browayes; 8e, A. Gauffet; 9e, L. Vandewielle, ppp; 10e, L. Devailly, Lille; 11e, H. Salembier, ppp; 12e, Couroubie, pp; 13e, E. Browayes; 14e, A. Vaissier, pp; 15e, Salembier, pp; 16e, E. Browayes, ppp; 17e, A. Gauffet; 18e, Browayes, p.

19e prix, Ducatteau, ppp; 20e, Salembier, p.; 21e, Baas, p.; 22e, E. Browaeys; 23e, H. Salembier, p; 24e, L. Duvivier, p; 25e, A. Gaufet; 26e, L. Farvaque; 27e, H. Morel; 28e, F. Marsy; 29e, P. Marsy, p; 30e, E. Browaeys, p; 31e, E. Browaeys; 32e, P. Ducatteau, p; 33e, A. Gaufet; 34e, Salembier, p; 35e, Bonnel, p; 36e; F. Marsy; 37e, A. Gaufet; 38e, A. Vaissier; 39e, Loncke — Vitesse du dernier pigeon, 1056 mètres 29.

Un chien noir et blanc, bâtard, terre-neuve et répondant au nom de Martin, a été perdu sur la voie publique.

Société naissante. — M. le Préfet du Nord vient d'autoriser la formation d'une Société de secours mutuels ayant pour titre: la *Société Saint-Edouard*.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme

DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 7 JUIN

Cote officielle de 4 h. 1/2.

Type n° 1 :	
Juin	5.85
Juillet	5.85
Août	5.875
Septembre	5.90
Octobre	5.90
Novembre	5.875
Décembre	5.85
Janvier	5.80
Février	5.80
Mars	5.80
Type n° 2 :	
Juin	5.65
Juillet	5.675
Août	5.675
Septembre	5.70
Octobre	5.70
Novembre	5.70
Décembre	5.675
Janvier	5.65
Février	5.65
Mars	5.65

Ventes du jour contrat n° 1 :

Juillet : 10.000 à 5.85.
Août : 10.000 à 5.90
Aout : 20,000 à 5,875.
Septembre : 10.000 à 5.925
Septembre : 10.000 à 5.90
Octobre : 10.000 à 5.90.
Décembre : 5,000 à 5.875.
Décembre : 10.000 à 5.85.

Ventes du jour contrat n° 2.

Juin : 5,000 à 5,65.
Juillet : 10.000 à 5.675.

Type supra
Total, 100.000 kilos.
Tendance : Soutenue.

Anvers, 7 juin.

Cote de deux heures :
En disponible on a fait 229 balles Plata en suint et .. balles Cap.

Peignées françaises de la Plata

Contrat A.

Avril ....mai, ...|.; juin 565 .|. juill. 5.67 1/2, sout déc. 570 .|. janv. ... .|.

Contrat G

Avril à déc. 591 1/2.

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B.

Avril.... .|.; mai... 1/2; juin 585 juil. 587 .|.; sout. oct., nov. 590; déc. 587 1/2; janvier 582 1/2 fév. 577 1/2; mars 575 .|.
Ventes, 70.000 kil.
Marché soutenu.

TOURCOING

A bon Chat, bon Rat. — Sous ce titre, nous avons publié hier, un article signé : *Un nègre blanc*, en réponse aux attaques que le *journal de Roubaix* avait dirigées contre notre Conseil municipal.

Par suite d'une erreur de mise en pages cet article a été inséré sous la rubrique « Roubaix » au lieu de l'être sous celle de « Tourcoing. »

Nos amis de Tourcoing auront d'eux-mêmes rectifié cette erreur.

A PROPOS DU CANAL

A propos de la prochaine mise en adjudication des travaux du canal, le pseudo *journal de Tourcoing* insère les sottises ci après qui émanent d'un soi-disant lecteur.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre journal d'hier, 5 juin, vous publiez que l'on va adjuger, dans une huitaine de jours pour 750.000 francs de travaux à faire au nouveau canal.

Je m'étonne beaucoup de n'avoir pas vu, à Tourcoing, une seule affiche annonçant cette grosse adjudication.

On devrait bien donner quelque publicité à une affaire si importante; ce serait le moyen d'avoir beaucoup de concurrents et d'obtenir des rabais.

Est-ce que ces grosses affaires là se font dans un sac et sont réservées seulement aux *frères et amis* comme les croix d'honneur et comme les rubans violets ?

Recevez, etc.

Un de vos lecteurs.

La réponse est facile, la voici :

Le..... *lecteur* qui, sous le voile prudent de l'anonymat, a enfoui l'article paru dans le faux *Journal de Tourcoing*, sous la rubrique *Tribune publique*, ne nous parait avoir pour excuse que la jeunesse ou l'inexpérience.

Dans le premier cas, nous admettons qu'il n'a pas encore digéré les dernières douceurs du sein de sa nourrice; il vagit, et nous le traiterons avec l'indulgence accordée à l'enfance : tout serait ainsi expliqué.

Si, au contraire, il a revêtu la toison d'adulte, et désire attirer l'attention sur lui, nous affirmons qu'il a perdu une belle occasion de se taire. Quand on veut se poser en homme politique, il faut éviter le ridicule.

Nous maintenons cette expression comme applicable à son cas, et en démontrons la justification.

En effet, si on recherche dans le passé les opérations communales qui ont pu aider à garnir les poches de certains particuliers, qui trouve-t-on? Qui peut-on nommer?? Répondez, lecteur *jeune* ou *adulte* du faux journal de Tourcoing, et dites dans quel camp sont les FRÈRES ET AMIS qui ont mangé à la gamelle.

Vous feignez d'ignorer que l'adjudication des 750,000 francs de travaux à exécuter au nouveau canal sera publique, et sur soumission cachetée; mais vous voulez poser pour la galerie, ce qui explique votre second cas.

Quant aux témoignages d'estime accordés par la République à ses honorables serviteurs, sous la forme de rubans rouges ou violets (comme vous le dites), convenez avec nous qu'elle a autre chose à faire que d'en orner votre modeste poitrine. L'œillet rouge vous suffit; garez-le !

Avis militaire. — Les hommes des classes 1876 et 1883, qui ont déposé leur livret individuel à la gendarmerie, sont invités à le retirer à partir de ce jour, contre remise du récépissé qui leur a été délivré lors du dépôt du livret.

Fraudeur. — Les préposés des douanes de la Marlière ont arrêté le nommé Henri Caillaux, âgé de 29 ans, né et domicilié à Tourcoing, lequel était porteur d'une charge de 18 kilos de café vert.

Mouveaux. — Dimanche dernier, les trois frères Cotte, demeurant à Roubaix, rue de la Guinguette, entrèrent dans l'estaminet tenu par M. Narcisse Dulvin, à Mouveaux, et se firent servir successivement force canettes.

Les libations réitérées ne tardèrent pas à produire leur effet.

Les trois frères se mirent à causer du tapage et finalement montèrent sur une table pour chanter. La table se brisa sous le poids des trois hommes et un certain nombre de chopes furent également cassées.

Le cabaretier intervint alors pour ramener à la raison ces singuliers clients.

Mal lui en prit, car l'un des frères, Henri, exerça des violences sur sa personne.

Il lui porta notamment un violent coup de pied dans la jambe, qui entraînera une incapacité de travail de plusieurs jours.

Les consommateurs présents expulsèrent les trois turbulents.

La gendarmerie a dressé des procès-verbaux à leur charge.

WATTRELOS

Un noyé à la Martinoire. — Avant-hier un mendiant nommé Désiré De Bardenaeker, demeurant à Mouscron est tombé dans un fossé contenant environ 0,35 centimètres d'eau et y a trouvé la mort.

Le malheureux, étant paralysé n'avait pu en sortir.

Le cadavre a été transporté à la morgue.

Attaque nocturne. — Il y a quelques jours une jeune fille nommé Clémentine Danse, âgée de 18 ans, marchande de mercerie, demeurant rue d'Alger, à Roubaix, passait vers 9 heures du soir au hameau des « Trois Bouteilles », lorsque trois mauvais sujets, qui venaient en sens inverse se ruèrent sur la jeune fille, la frappèrent et prirent la fuite.

L'un d'eux a été reconnu pour être un sieur René Wespel et travaille, ainsi que ses deux complices à Roubaix.

Plainte a été portée à M. le Commissaire de police.

CROIX

La Kermesse s'annonce cette année comme devant être des plus brillantes. De nombreux marchands forains ont déjà établi leurs boutiques, des divertissements de toutes sortes seront offert au nombreux public qui fréquente habituellement cette ducasse l'une des plus belles des environs.

Rappelons que par arrêté municipal datant de quelques années la Kermesse de Croix a lieu non seulement le lundi, mais aussi le dimanche de la Pentecôte. A cette occasion des bals champêtres seront donnés ces deux jours endifférents établissements de la Commune.

L'Union Chorale exécutera dimanche en l'église paroissiale la Messe de L'Orphéon Religieux par Laurent de Rillé. M. Tousart, directeur de la société chantera l'O Salutaris.

LILLE

LES FÊTES DU DENIER

C'est aujourd'hui que commencent les fêtes organisées par le *Denier des Ecoles laïques* et qui promettent d'être excessivement brillantes.

Voici le programme de la première journée :

A 5 heures 29, réception à la gare de M. Antoine, ancien député de Metz au Reichstag.

A 6 heures, banquet à l'hôtel du Maisniel.

A 8 heures 1/2, fête au Palais Rameau :

1° *La Marseillaise* par l'orchestre Vauban, sous la direction de M. Oscar Petit;

2° *La Jeunesse et le Patriotisme*, conférence par M. Hubbard, député de Seine-et-Oise;

3° Ouverture de *l'Etoile du Nord*, par l'orchestre et la fanfare des Sapeurs-Pompiers. (Meyerbeer).

4° *Patrie*, de Laprade, par M. Desaine.

5° *La Victoire d'Hondschoote*, chœur par l'Orphéon des Ecoles. (Ch. Manso) (Oscar Petit).

6° Variations sur un thème populaire exécutées par M. Bacqueville. (Arban).

7° *Famille et Patrie*, scène par MM. Desaine et Delabassée. (Capon).

8° *Le Chant du Bataillon scolaire* (par l'Orphéon du Denier O. Petit et Manso).

9° *Le Chant du Départ*, par l'orchestre.

Les costumes

Les personnes qui prennent part à la fête du *Denier* et qui ont besoin de costumes sont invitées à se pourvoir d'urgence auprès du Comité, des boas qui leur permettront de se procurer chez M. Bigotte, les objets dont ils auront besoin.

***

Les enfants faisant partie de l'Orphéon des Ecoles qui doivent chanter ce soir au Palais Rameau, devront se réunir à sept